



Sommaire

Avril 2017

- 2/3** - Le Mot du Maire
- 4/6** - Vœux Municipaux
- 7** - Repas de Fin d'Année
- 8/15** - Compte-Rendu du Conseil Municipal
- 16/17** - Infos Travaux
- 18** - SIEPEA
- 19** - Notre Ecole
- 20/24** - Limoges Métropole
- 26/38** - La Vie des Associations
- 39** - Commémorations / Infos Assainissement
- 40** - Formation d'Agent Municipaux
- 40/41** - Délivrance des Cartes d'Identité
- 42** - Elections 2017
- 43** - Etat Civil 2016
- 44** - Manifestations 2017

Le Mot du Maire



*Proche, efficace,
inventive, fraternelle, la commune
occupe une place centrale dans notre république*

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Ce premier bulletin municipal de l'année 2017 paraît à quelques semaines d'élections présidentielles et législatives. La participation, les choix des citoyens vont définir les orientations et les actes politiques pour les années à venir.

Les 36 000 Maires de France administrent tous les jours la vie de nos concitoyens, souvent dans des conditions difficiles.

Ainsi la campagne électorale doit aborder les questions qui se posent à nos collectivités, à nos territoires, comme l'avenir de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal approuve les interventions des associations nationales représentatives d'élus locaux dont notamment 15 engagements attendus pour un véritable contrat de mandature 2017 - 2022 présenté par l'association Maire de France qui regroupe 34 486 communes.

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie

financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union Européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires :

une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale.

Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Bonne lecture des informations communales, tout en restant à votre écoute et disponibles pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez recevoir.

Bien cordialement
Le Maire,
Nancette MAZIERE





Voeux 2017, L'esprit collectif porteur de progression

C'est devant un auditoire très nombreux composé des habitants, des élus communaux et intercommunaux, Députée, Sénatrice, Président de l'Agglomération de Limoges Métropole, de la Directrice de l'école, que le Maire, Nancette MAZIERE, souhaitait à toutes et à tous la bienvenue en les remerciant pour leur présence dans la diversité de leur activités, de leurs responsabilités et dans le pluralisme de leurs opinions.

Madame le Maire a souligné combien la baisse des dotations de l'État au nom de la contribution au redressement des finances publiques a eu des conséquences non négligeables pour les collectivités locales, elle fait observer, et notamment à Veyrac, combien est grande, la volonté de préserver les services publics, qui sont les biens de tous, de contribuer fortement aux investissements publics ce qui est décisif pour la vie économique et pour l'emploi. Les élus de proximité que nous sommes ont conscience des conséquences du chômage, de l'augmentation de la pauvreté et de la précarité sur la vie de nos concitoyens.

Cette année 2017 va voir se dérouler des événements importants comme les élections présidentielles puis législatives. Les choix faits seront déterminants pour l'avenir.

Il apparaît plus que jamais nécessaires que d'autres horizons soient tracés pour s'unir et relever les défis qui se posent.

Des projets pour faire vivre la cité

Concernant l'activité de la commune, on peut vérifier que l'équipe qui majoritairement s'était engagée sur un programme d'actions non seulement a tenu ses engagements mais a été au-delà.

Les impôts n'ont pas été augmentés et l'endettement par habitant est en dessous de la moyenne des communes de même strate.

Quelques chantiers terminés ou en cours sont rappelés :

La rénovation de l'Église et de « Maria », l'unique cloche usée par le temps et qui a retrouvé une nouvelle jeunesse.

La grande salle du Mas-Martin qui, fin avril, pourra accueillir des spectacles variés, des réunions diverses sans oublier la 31^{ème} édition du Festival des Veyracomusies.

Citons également les travaux pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se poursuivent avec expositions et réunions publiques.

L'ouverture, au cours de l'année, d'un commerce de proximité dans le bourg et concernant le numérique, une montée en débit significative pour 400 foyers de la commune.

Un développement continu

Avec 2 100 habitants et 30 naissances en 2016, Veyrac continue sa progression.

La pratique de la mutualisation au travers de l'intercommunalité mise en place entre Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac rend des services très appréciés en ce qui concerne l'enfance et la petite enfance avec crèche, Relais Assistantes Maternelles, centre de loisirs, organisation des rythmes scolaires gratuitement avec le SIEPEA offrant aux familles et à leurs enfants des services de bonne qualité et qui, de nouveau, ont connu cette année une fréquentation en augmentation.

Et puis voilà maintenant 16 ans, Veyrac a fait le choix de faire partie de l'Agglomération de Limoges et ce, dans le même état d'esprit. Rassembler nos forces et nos moyens pour développer nos territoires.

C'est encore vrai aujourd'hui tout en veillant à préserver dans nos communes le réseau d'accueil et de services de proximité tant apprécié par nos concitoyens.

À noter la mise en service de transport dont la fréquentation devra être amplifiée.

Le Maire a souhaité témoigner sa reconnaissance et ses sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui contribuent à développer la collectivité, qui participent à son animation, à son environnement et à son dynamisme.

Merci aux adjoints, aux élus municipaux qui donnent de leur temps, de leurs compétences sans compter, sans oublier le personnel communal et intercommunal.

En conclusion, le Maire adressait au nom du Conseil Municipal, des vœux de bonheur, santé, de réussite, de partage, de justice et de fraternité.

Cette rencontre s'est poursuivie dans la convivialité autour des tables et du buffet préparé par les élus, les bénévoles et le personnel communal





Vœux des Elus au Personnel

Au début de chaque année, c'est devenu, à Veyrac, une tradition bien sympathique de se retrouver, élus et personnel communal pour un moment de rencontre et de partage.

Au nom du Conseil Municipal, le Maire indiquait : « Les vœux que nous formulons sont particuliers. Particuliers parce qu'ils s'adressent à vous, personnel communal, ensemble de femmes et d'hommes qui, chaque jour et toute l'année, œuvrent aux côtés de l'équipe municipale. Sans votre implication, nos projets aussi beaux et ambitieux soient-ils, notre volonté aussi forte et affirmée soit-elle, ne peuvent avoir de prolongement. Le bon service public pour les Veyracois dépend de nous tous rassemblés.

Malgré la baisse des dotations de l'État depuis plusieurs années, le maximum a été fait pour appliquer le plus possible une politique sociale et équitable tout en veillant à vos conditions de travail pas toujours faciles car vous assurez des missions de service public. Citons, l'école, la garderie, le restaurant scolaire, l'accueil, les services techniques et administratifs.

Saluons nos nouveaux agents en contrat d'avenir au nombre de quatre en souhaitant qu'ils puissent se former pour obtenir des emplois durables pour l'avenir. Des félicitations sont adressées à Lionel qui, après un an de présence et trois mois de formation, a obtenu son diplôme de permis poids lourds et le CACES. Félicitations également à Thierry qui a réussi son examen d'ingénieur.

En 2017, nous nous traçons comme objectif le maintien de la qualité des prestations rendues à la population en collaboration efficace avec l'Agglomération de Limoges Métropole avec une envie partagée de rendre chaque année notre commune plus belle, mieux équipée, agréable à vivre, dynamique, solidaire : une commune qui bouge.

Que l'année 2017 vous offre des satisfactions dans vos vies professionnelles et personnelles ainsi que des vœux de santé.

Les échanges et les discussions se sont poursuivis autour de la galette en levant les verres à l'année nouvelle.



Dimanche 18 Décembre a eu lieu le traditionnel repas des aînés dans la salle moyenne du Mas Martin.

Ce fut l'occasion de remercier nos aînés pour leur implication dans la vie communale au travers du club des aînés et notamment la présidente et les bénévoles du club pour leurs multiples activités et le rôle qu'ils jouent au service de la population.

Noël des enfants



Repas de Fin d'Année



Moment privilégié en hommage aux aînés de notre commune

La municipalité n'oublie pas non plus ceux qui n'ont pu être présents pour différentes raisons dont la maladie la précarité ou la détresse.

Ce repas, au même titre que celui qui a eu lieu avec les enfants de l'école et leurs enseignants Vendredi 16 Décembre, fait partie des moments privilégiés que la municipalité entretient avec la population en mettant en avant un certain nombre de valeurs dont les

maîtres mots sont :

La convivialité et le vivre ensemble qui sont le ciment liant les différentes générations

Dans cette période d'incertitude ces valeurs sont importantes et la commune reste pour beaucoup le lieu d'attache principal de la famille et dans la limite de ses compétences veille à ne laisser personne au bord du chemin. Nos aînés à qui nous rendons hommage représentent la mémoire collective de la commune et por-

tent des valeurs inestimables de progrès et de cohésion sociale.

La commune de Veyrac a tenu également à remercier l'Auberge de Veyrac qui a confectionné et servi ce repas et également le Centre Communal d'Action Social dont Christiane et Marie-Christine sont, avec les élus, les animatrices de cette journée préparée avec minutie depuis plusieurs semaines.

enfants



Les enfants des trois maternelles de l'école, ont accueilli avec joie, parfois avec émotion, le Père Noël chargé de cadeaux et de friandises qu'il a distribué à chacune et chacun.

Beaucoup d'échanges, de questions, de photos ont animé cet instant.

Comme le veut la tradition, avant les vacances de fin d'année, c'est autour d'un excellent repas, préparé par l'équipe du restaurant scolaire et offert par la Municipalité, que se sont retrouvés les enfants

de l'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le Maire, les élus municipaux, les personnels communaux et l'accueil de loisirs pour ce moment de détente et de convivialité avant quelques jours de vacances et de fêtes qui sont les bienvenus pour petits et grands.

A l'issue du repas, toutes et tous se sont souhaités de bonnes fêtes en se donnant rendez-vous en 2017.



Point sur les travaux programmés en 2016

La commission des travaux s'est réunie à diverses reprises pour suivre les travaux programmés en 2016. Aujourd'hui, certains sont réalisés, d'autres sont en cours ou seront réalisés prochainement.

Eglise

La première tranche des travaux de l'église est terminée. La tranche suivante a été anticipée puisqu'une tranchée a été réalisée à l'intérieur de l'église, le long des murs, afin de favoriser leur assainissement.

Concernant le fonctionnement de la cloche, les habitants du bourg ont été consultés pour connaître leur avis sur le rythme de sa sonnerie. Certains habitants s'étaient, en effet, étonnés qu'elle ne fonctionne pas davantage.

Plus de 80 réponses ont été retournées.

La majorité a souhaité que les heures soient sonnées de 8 heures à 20 heures, et l'angélus à midi et le soir. Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce principe.

Concernant l'appel à souscription publique organisé avec la Fondation du Patrimoine, il a rapporté plus de 10 000 € qui pourraient être, éventuellement,

complétés. Madame le Maire rappelle qu'il faudra prévoir, en 2017, l'inauguration de la première tranche des travaux en présence des donateurs et des représentants de la Fondation du Patrimoine.

Bibliothèque

Il est rappelé que les élus chargés de ce projet ont réalisé cette année plusieurs visites de différentes bibliothèques du département. L'équipe des bénévoles (Martial BOUSSICAULT, David ROCHEREAU, François TORRES et Philippe DELACHAIR, élu municipal) ont découvert sous les revêtements des murs, lors des travaux qu'ils ont effectués dans l'ancien presbytère, des frises et des blasons datant de l'origine du bâtiment. Un diaporama réalisé par ces bénévoles est présenté au Conseil Municipal, retraçant les différentes étapes des travaux, les découvertes qui s'en sont suivies, et une présentation en trois dimensions de ce que pourrait être la future bibliothèque, après rénovation et travaux. Madame le Maire souligne le travail remarquable effectué par ces bénévoles.

Le budget des travaux est évalué à 18 400 €. Madame le Maire et le Conseil Municipal souhaite que les travaux continuent dans le sens présenté via le

Commerce de proximité

Les plans et le cahier des charges ont été élaborés par un architecte, en accord avec le futur gérant. Des photos simulées et les plans extérieurs et intérieurs, ont été présentés au Conseil Municipal. La façade en bardage bois autour de la vitrine rappelle le style du préau de l'école.

A l'occasion de ces travaux, les WC publics seront mis aux normes PMR.

Limoges Métropole étudie la réalisation d'une nouvelle voie qui reliera la Route de Cieux à l'Impasse du Clos, permettant aux véhicules d'accéder à l'arrière du bâtiment.

L'appel à candidature des entreprises, pour les travaux, sera lancé en début d'année 2017, pour un début des travaux en mars.



Grande salle du Mas-Martin

Les travaux de la grande salle ont débuté mi-novembre 2016. Aucun retard n'est à signaler pour l'instant. La nouvelle grande ouverture sud-ouest est faite et le sol est démoli. Le reste des travaux se poursuivra, avec une pause pendant les vacances de Noël. Si tout se passe bien, les travaux seront terminés fin avril 2017.

Travaux prévus à l'école



Les travaux et achats prévus à l'école ont tous été réalisés. En particulier, après la réfection des façades du bâtiment historique, dans son prolongement, le nettoyage de la façade de l'ancien appartement des instituteurs et des toitures qui n'avaient pas été traitées ont été faits pendant les vacances d'été.

Même s'il ne s'agit pas de travaux, il faut noter l'installation, durant les vacances de Toussaint, d'un nouveau tableau numérique interactif dans la classe des CP-CE1. Il s'agit du quatrième TNI installé à l'école.

Voirie

Divers travaux conséquents de réhabilitation ont été réalisés :

- Par des entreprises : réfection des enduits des chaussées des voies Promenade de l'étang Peury, Descente de La Grange de Boeil, Chemin des Châtaigneraies, reprofilage en grave émulsion de Peury à La Gautaud, renforcement de la digue et nettoyage de la pêcherie à Villeneuve.

- En régie, avec les agents des communes de Peyrilhac, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne, et Veyrac : réfection des enduits des chaussées des voies Route des Charbonnières Peury, Chemin des Mélézes Peury, Route de Saint-Quentin (du bourg de Veyrac à la RD 9), Route de Villeneuve, Chemin de l'école dans le bourg de Veyrac, collecte des eaux pluviales au carrefour de la route de la Châtrusse et de l'Étang du bourg, et à la Lande du Poirier.





Budget communal 2016 , Décision modificative

Les dépenses et les recettes réalisées sont conformes à ce qui a été budgétisé en début d'exercice. Du fait de ces bonnes prévisions, il n'aura pas été nécessaire de prendre de décision modificative en cours d'année.

Aujourd'hui, alors qu'il est nécessaire de souscrire l'emprunt qui était programmé, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de basculer un montant de 80 000 € figurant en dépenses imprévues (fixées à 89 000 €), au budget de fonctionnement, vers les recettes de la section d'investissement. Cette opération budgétaire permettra de diminuer d'autant le montant de l'emprunt.

En fonctionnement, l'essentiel des dépenses qui étaient programmées a été payé. Il n'apparaît pas de besoins supplémentaires. Aucune dépense imprévue substantielle n'est apparue.

La section d'investissement est déficitaire de 128 000 €. Ce déficit devrait être, en partie, compensé par le solde positif des restes à réaliser.

Au niveau des travaux, les dépenses de l'église sont toutes mandatées.

Les dépenses et recettes prévues pour les travaux connexes au réaménagement foncier, agricole et forestier

lié à la mise à deux fois deux voies de la RN 141, et celles relatives à la montée en débit du réseau internet s'équilibrent. Les sommes correspondantes sont neutres dans le budget et ne doivent pas être prises en compte dans le calcul de l'emprunt à réaliser.

Les travaux relatifs au commerce de proximité ne débiteront qu'en 2017. Les besoins ne sont donc pas à prévoir cette année.

Le besoin d'emprunt, pour 2016, doit être calculé en prenant en compte l'ensemble des dépenses d'équipements de l'exercice définitivement retenues (chapitres 20, 21 et 23), soit pour environ 665 000 €, mais également les subventions correspondantes et les 80 000 € supplémentaires issus de la section de fonctionnement.

L'emprunt est désormais estimé à 157 000 €, alors qu'il avait été évalué à 237 510 € lors du vote du budget.

Enfin, il est précisé que le plan de financement relatif à la réalisation du commerce alimentaire de proximité devrait faire apparaître un équilibre, à moyen terme, entre les dépenses générées par les travaux, et les recettes constituées des subventions et du revenu des loyers. Un budget à part sera constitué pour que cet équilibre soit assuré.

Signature d'un contrat d'emprunt pour le financement des dépenses d'équipements 2016

Cet emprunt est essentiellement destiné à couvrir le financement des travaux de la grande salle du Mas-Martin. Il est donc important que sa durée soit calquée sur la durée d'amortissement des travaux, soit quinze ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des trois offres bancaires, retient le projet de contrat d'emprunt établi par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Ouest :

- Montant : 160 000 Euros (cent soixante mille Euros)
- Durée : 15 ans
- Objet du prêt : financement investissements 2016:
- Taux : 1,30 %

Il est précisé, pour conclure, que l'endettement de la Commune restera au-dessous de la moyenne d'endettement des communes de même strate.



Révision des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2017

Après deux années sans évolution des tarifs communaux et des taux d'imposition, la commission des finances de la Commune a proposé une augmentation de 2 % pour les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie municipale. Il y a lieu de préciser que les prix des repas sont parmi les plus bas des communes du département, une faible augmentation ne paraît pas irraisonnable.

Il est rappelé que, malgré ce coût du repas très bas, l'accent reste mis sur la conception de plats cuisinés sur place avec une majorité de produits frais. La variété des menus cherche également à privilégier l'équilibre alimentaire. Enfin, il faut savoir que le coût supporté par les familles ne couvre pas toutes les dépenses imputées au service de restauration scolaire.

Les tarifs des repas pris au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2017, sont fixés comme suit :

Forfait cantine pour 2 mois et par enfant : 69,60 €, somme facturée fin février, fin avril, début juillet, fin, octobre et fin décembre
Repas enfant dans le cadre du forfait : 2,45 €
Repas enfant occasionnel : 2,78 €

Le tarif, par temps de garderie et par enfant, est fixé à 1,72 €, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour chaque période de 2 mois et pour les enfants d'une même famille dont au moins 2 enfants participent à la garderie scolaire, une tarification dégressive sera appliquée comme suit :

- de la 1^{ère} présence à la 50^{ème} : application du tarif en vigueur soit 1,72 Euros
- de la 51^{ème} présence à la 100^{ème} : application d'une remise de 30% sur le tarif en vigueur.
- A compter de la 101^{ème} présence : application d'une remise de 60% sur le tarif en vigueur.



Autorisation spéciale consentie au Maire pour engager les dépenses d'investissement 2017

Au vu des nécessités qui s'imposent de pouvoir engager des dépenses courantes d'équipements sur l'exercice 2017, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements des chapitres 20, 21 et 23 dans la limite légale de 25% des crédits votés l'année précédente, soit un maximum de 292 706,50 €.

Adhésion à un groupement de commandes pour l'évacuation des déchets industriels

Le marché actuel de prestations de services avec Limoges Métropole, dont bénéficie la Commune pour le traitement des déchets industriels, arrive à échéance le 1^{er} septembre 2017.

Un nouveau marché sera conclu pour une durée initiale de trois ans. Il pourra ensuite être reconduit pour une année supplémentaire.





Limoges
Métropole
**BIENVENUE
DANS L'AGGLO !**

Répartition des sièges au conseil communautaire de Limoges Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017

À partir du 1^{er} janvier 2017, la Commune de Chaptelat va faire partie de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole. Cette extension du périmètre communautaire entraîne une nouvelle répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Jusqu'à présent, un régime dérogatoire approuvé par les communes adhérentes s'appliquait.

La solution proposée à partir du 1^{er} janvier 2017 est l'application du régime réglementaire qui relève de la loi NOTRe du 7 août 2015. Elle aboutirait à passer de 54 conseillers communautaires à 74 à compter de cette date.

Le Conseil Municipal qui est appelé à se prononcer, approuve à l'unanimité la proposition du Président de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole d'appliquer le régime de droit commun pour définir le nombre de conseillers communautaires et leur répartition par commune. La Commune de Veyrac aura, comme actuellement, un représentant qui reste Jean-Noël JOUBERT.



Adhésion à un contrat d'assurance groupe pour la protection des risques statutaires

Le Conseil municipal, a décidé d'adhérer au contrat groupe, engagé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne, pour une procédure de mise en concurrence afin de permettre aux communes adhérentes qui le souhaitent de souscrire à un contrat groupé d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.





Transfert de l'instruction des actes d'urbanisme à la communauté d'agglomération

La Commune de Veyrac, membre de la Communauté d'agglomération Limoges métropole regroupant une population de plus de 200 000 habitants, ne pourra plus bénéficier de cette mise à disposition.

Afin de répondre aux attentes exprimées par les communes, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole a décidé de la prise en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes qui le souhaitent.

La création de ce service commun n'affecte pas la compétence du Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme. La mairie reste le lieu de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, et le Maire demeure l'autorité compétente.

Ce service appelé « Droit du sol » instruira les actes d'urbanisme suivants : certificats d'urbanisme types a et b, déclarations préalables, permis de démolir, permis de construire et permis d'amé-

L'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des collectivités repose était assurée par la Direction départementale des territoires (D.D.T.)

la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 a mis fin à cette situation, prévoyant le transfert, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, de la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme des communes dotées d'une carte communale et appartenant à un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus.

Transfert de la délivrance des cartes d'identité

L'application informatique permettant de recueillir les demandes de passeport, de transmettre les dossiers pour instruction et d'envoyer les passeports en fabrication à l'imprimerie Nationale via le Ministère de l'Intérieur va être étendue aux cartes nationales d'identités au cours du premier trimestre 2017. L'ensemble des communes de la Haute-Vienne est donc concerné par le système des Titres Electroniques Sécurisés (TES). La délivrance des cartes d'identité bénéficiera ainsi de tous les contrôles.

L'enregistrement des demandes de cartes d'identité sera donc, désormais, réalisé exclusivement dans les communes équipées de dispositifs de recueil (stations biométriques).

La Haute-Vienne compte 19 dispositifs de recueil répartis sur 13 communes. Les mairies non équipées ne pourront donc plus enregistrer les demandes de cartes d'identité. L'usager devra se déplacer en dehors de sa commune pour les formalités requises.

Madame le Maire regrette que ce transfert soit encore un pas vers l'éloignement des démarches et des services des habitants. Le dispositif de biométrie est certainement une bonne chose puisqu'il va permettre de sécuriser les cartes d'identité alors que des quantités de fausses cartes circulent, mais il n'est pas normal que ce service qui doit être de proximité, échappe encore à une majorité de communes, dont la nôtre.

L'association des Maires des communes rurales a déjà manifesté son mécontentement auprès de l'Etat.



Informations et questions diverses

Grippe aviaire

La Commune a été destinataire d'une circulaire du Préfet concernant les mesures à prendre pour éviter la propagation de la grippe aviaire, notamment le confinement. Outre les mesures d'isolement requises, tout rassemblement de volatiles doit faire l'objet d'une déclaration.

Déploiement du compteur LINKY

Le déploiement des compteurs LINKY (Génération de compteur communicant) doit intervenir à partir du 1^{er} janvier 2017 dans toute la Haute-Vienne. Sur la Commune de Veyrac, il est prévu pour l'année 2018. Le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin de définir une position car ce système, ne présente pas que des avantages. Michel LOUP a rassemblé un dossier complet faisant état des avantages et inconvénients, de l'ensemble des communes qui se sont prononcées contre ce dispositif, sachant également que l'Allemagne s'est opposée à ce type de compteurs. Il précise que les communes doivent être à même de se prononcer sur ce sujet puisqu'elles sont propriétaires de ces compteurs. Cette proposition est unanimement approuvée.



car ce système, ne présente pas que des avantages. Michel LOUP a rassemblé un dossier complet faisant état des avantages et inconvénients, de l'ensemble des communes qui se sont prononcées contre ce dispositif, sachant également que l'Allemagne s'est opposée à ce type de compteurs. Il précise que les communes doivent être à même de se prononcer sur ce sujet puisqu'elles sont propriétaires de ces compteurs. Cette proposition est unanimement approuvée.

Subvention du Département pour la modernisation des installations d'éclairage public

Un programme spécifique d'éclairage public (rénovation et modernisation des équipements) a été transmis à la Commune par le Département. Des travaux en ce sens sont à réaliser sur notre territoire. La commune peut bénéficier d'aides départementales intéressantes si celle-ci s'engage à moderniser ses installations via le SEHV. Elle effectuera les demandes de subventions à cette fin.

Le Syndicat Energies Haute-Vienne a décidé de conduire auprès des communes adhérant au service optionnel d'entretien et de maintenance de l'éclairage public un nouveau programme de rénovation énergétique d'éclairage public dénommé PEPS2.

La Commune de Veyrac étant adhérente à ce service et éligible au programme, elle est à même de bénéficier d'une aide technique et financière de la part du syndicat pour moderniser ses équipements dès lors qu'il sera mis en œuvre.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Vienne ayant décidé d'apporter une contribution financière complémentaire aux communes engagées dans ce programme, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à solliciter auprès de lui les financements susceptibles d'être perçus dans le cadre des travaux que la Commune engagera avec le SEHV, à partir de 2017, pour moderniser ses équipements d'éclairage public. Accord à l'unanimité.





SIEPEA

Olivier ROBIN, qui est également Vice-Président du SIEPEA, informe le Conseil Municipal qu'une réunion très constructive s'est tenue entre les élus du SIEPEA et les quatre directeurs des écoles de Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac. Ils ont pu échanger sur le prochain P.E.T. (Projet Educatif de Territoire) qui doit être reconduit en 2017, et qui a pour objectif de réunir tous les acteurs chargés de l'enfance afin de réaliser un projet cohérent, y compris au niveau des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires).

Olivier ROBIN pointe du doigt le problème de la pérennité des rythmes scolaires actuels. Ceux-ci pourraient être remis en cause prochainement. Il précise que seulement 30% des communes, dont Veyrac, proposent des T.A.P. gratuits aux familles.

Le SIEPEA fonctionne bien et les retours de la population sont satisfaisants. Ce fonctionnement a, toutefois, un coût qui implique que des choix soient opérés lors des prochains budgets.



Travaux connexes à l'aménagement foncier, agricole et forestier lié à la mise à deux fois deux voies de la RN 141

Le Président du Conseil départemental a pris l'arrêté de clôture des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier, et du plan définitif d'aménagement foncier en octobre dernier. Cet acte est exécutoire depuis le 1^{er} novembre 2016. Cette date marque le point de départ des travaux connexes que la Commune a accepté de faire réaliser.

Cette dernière ayant anticipé quelques démarches, le Maître d'œuvre est déjà désigné. Le contrat de marché public qui le lie à la Commune est en cours de finalisation. La procédure de consultation pour désigner les entreprises chargées des travaux devrait être très vite engagée. Les travaux pourraient donc rapidement débuter. Les propriétaires concernés seront très prochainement informés des modalités de l'opération.

Etat de la RD 80

Il est souligné que des trous et dysfonctionnements s'accumulent sur la RD 80 qui semble délaissée et qui n'a plus connu de travaux de réfection depuis longtemps.

Voie de circulation aux Cosjanots

Le propriétaire avec qui la Commune mène des négociations, depuis plusieurs mois, pour créer la nouvelle voie de circulation des Cosjanots, n'a pas approuvé la dernière proposition qui lui a été faite. Un dernier contact est prévu, début janvier, avec une rencontre organisée sur place, avec son avocat. Si aucun accord n'intervient alors, la procédure d'expropriation sera définitivement engagée.



Infos Travaux

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 donne les informations sur les travaux de 2016 en ce qui concerne l'église, la bibliothèque, le commerce de proximité, la grande salle du Mas Martin, l'école, le chêne aux oiseaux et la voirie.

En 2017, des travaux sont en cours au **Mas Martin**.

La grande salle : Aujourd'hui les délais impartis sont respectés, il reste à finaliser les peintures, les équipements scéniques et les sols, puis ce sera le tour des extérieurs.

La petite salle : Les murs autour de la cheminée et celui devant l'escalier du grenier ont été piochés afin de les assainir et d'éliminer le salpêtre.

Les ruches vont être installées avec le concours de nos apiculteurs, Roland LAPLAGNE et Philippe PINEL et la collaboration des services de Limoges Métropole. Elles ont été peintes par les enfants de l'école du Pont Colombier.





Les travaux sont aussi en cours pour le **commerce de proximité** et les **wc publics**.



Dans le même temps notre équipe de bénévoles continue les travaux de la future **bibliothèque**.



Projet

Incessamment, se seront les travaux connexes à **l'aménagement foncier** de la 2 x 2 voies, en particulier ceux concernant les chemins et les clôtures. Les replantations de haies se feront à l'automne.

Courant avril nous verrons la suite et l'aboutissement de la **sculpture du chêne** et la **mise en place des oiseaux** créés par Francis CUNY.

La numérotation des rues arrive à son terme.

L'amélioration de l'éclairage public, grâce au remplacement des anciens systèmes permettra de nouvelles économies budgétaires.

Pour ce qui concerne la **voirie**, les travaux de curage des fossés, de réfection des chaussées, d'élagage et bientôt de fauchage sont toujours en cours.





Les enfants sont une nouvelle fois venus nombreux participer aux activités proposées au **centre de loisirs** (A.L.S.H.) pendant les dernières vacances d'hiver.

La première semaine a été sportive avec en particulier une initiation à l'équitation pour les plus jeunes. Pour les plus grands, une activité beaucoup moins classique : du Bubble-Foot ! Leur photo souvenir vaut mieux que de longues explications...

La semaine suivante a été consacrée au thème du cirque avec de multiples ateliers. Nos jeunes artistes ont même créé une troupe éphémère et « Le Veyracircus » a clôturé ces vacances en beauté en offrant aux familles et amis un magnifique spectacle.

Signalons encore la parution du premier numéro de « Zinzin' Presse », gazette de l'A.L.S.H. entièrement réalisée par les enfants.

Déjà partenaire de l'association A.S.T.E.R. autour d'une activité jardinage, le centre de loisirs prévoirait de se rapprocher cette fois des *Amis des Fleurs* à l'occasion du traditionnel marché aux fleurs du mois de mai. Une affaire à suivre...

Terminons ce chapitre en souhaitant la bienvenue à Elsa Dutaut nouvelle directrice-adjointe du centre de loisirs qui épaulera désormais Isabelle Lacroix dans l'organisation des vacances, des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) et dans la direction de l'équipe d'animation.

Dernièrement le **Relais des Assistants Maternels** (R.A.M.) a préparé le Carnaval pendant les ateliers collectifs que propose son animatrice : les enfants et les professionnelles ont défilé cette année avec les voisins d'Oradour-sur-Glane autour du thème des animaux de la ferme.

Mais le rôle de cette structure ne se limite pas à organiser des activités pour les enfants et Christelle Renaud (en partenariat avec d'autres R.A.M.) a également proposé aux professionnels deux soirées thématiques portant l'une sur un rappel des gestes de



premiers secours et l'autre sur la prévention des troubles musculo-squelettiques. Le but reste d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des enfants, ces soirées ont été animées par des spécialistes de divers organismes.

La crèche-garderie (multi-accueil) « Malices & Chocolat » accueille les enfants âgés de quelques mois jusqu'à l'âge de 6 ans. On comprend aisément qu'une relation de confiance entre les parents de ces très jeunes enfants et les professionnelles de « Malices & Chocolat » est primordiale pour que l'accueil se fasse dans de bonnes conditions.

C'est ce que semble bien confirmer les résultats de l'enquête de satisfaction qui avait été proposée aux parents fréquentant le multi-accueil : les familles sont très majoritairement satisfaites de l'organisation de la structure mais plébiscitent surtout la qualité des échanges et de l'attention que leur portent les professionnelles. Toute l'équipe orchestrée par Mathilde Dubau est donc à féliciter pour ce travail de fond qu'il faut chaque jour entretenir.





Afin de mettre en œuvre les programmes, des projets sont développés, par classe, par cycle, ou pour tous les élèves

- une **classe de neige** au Lioran, qui a eu lieu du 06 au 10 mars pour les 2 classes de CE2-CM1 et CM1-CM2, et qui a permis à la très grande majorité de ces élèves de découvrir pour la première fois les joies de la glisse ;
- **École et cinéma**, programme auquel 3 classes sont inscrites (les 2 classes de CP-CE1, et le CE2-CM1) ;
- une série de 6 séances de **piscine**, pour les classes de Grande Section et de CE2-CM1, à Aquapolis ;
- la participation au **Prix Passerelle, prix littéraire** pour la classe de CM1-CM2 et la participation au concours Dis-moi 10 mots, concours littéraire et artistique francophone, qui se poursuivra par un projet théâtre, avec intervention d'artistes pour les classes de toute petite et petite section, CP-CE1 et CM1-CM2.
- un projet « **Handball** » : les CM1-CM2 ont suivi du Mondial de Handball, puis vont pratiquer, avec leurs camarades de CE2-CM1, dès l'arrivée des beaux jours. Ils auront également la joie d'assister à un match des Limougeauds.
- une « **chasse au trésor** » autour de l'Arbre de la Révolution, initiée par la classe ces CE2-CM1, et qui pourrait impliquer d'autres classes et le SIEPEA.
- les élèves vont également participer à **l'accueil de 2 ruches** sur la Commune au printemps : l'école est chargée de peindre les ruches et de préparer les cadres avant la mise en place. Les élèves pourront ensuite suivre la vie des abeilles en compagnie d'apiculteurs bénévoles de la commune, propriétaires des essaims qui peupleront les ruches.
- **le BLOG a été ré-ouvert**, et est régulièrement alimenté, pour un suivi des activités de l'école. N'hésitez pas à le visiter et à mettre des commentaires !!
- toutes les classes sont inscrites à des **ateliers Ré-cré@sciences**, programme départemental de découverte autour des sciences ; dans le même esprit, les CM1-CM2 ont participé à la Semaine Nationale des mathématiques ;
- cette classe développe également un projet « **Jeux Coopératifs** » ; les jeux fabriqués seront présentés aux élèves des autres classes et aux parents ;
- le Conseil des Délégués des élèves a voté une **collecte de vêtements**. Elle sera réalisée en partenariat avec l'entreprise « Le Relais », qui viendra auparavant rencontrer les 4 classes élémentaires autour d'une animation. Une borne de collecte sera ensuite déposée durant tout le mois de mai devant l'école et collectée régulièrement. N'hésitez pas à venir remplir la benne !
- les 3 classes maternelle se sont rendues en Période 3 à une **rencontre sportive autour de la Motricité** ; les 4 classes de l'élémentaire vont quant à elles organiser une rencontre « athlétisme » sur le terrain de sport, avec remise de coupe !
- le traditionnel **Carnaval** autour du thème « **Préservez la planète** » aura lieu le 31 mars, et sera suivi du tirage de la tombola de l'APEV ;
- la **Semaine de l'École Ouverte**, qui consiste à accueillir les parents dans les classes, aura lieu mi-mai ;
- les élèves ont une nouvelle fois mené **l'Opération « Chocolats »** ; un grand merci à tous les participants, votre aide et votre sympathie sont précieuses et utiles pour mener à bien tous ces projets !
- enfin, des **sorties de fin d'année** seront organisées pour toutes les classes de maternelle et de CP-CE1 !!

Retrouvez-nous

19, rue Bernard-Palissy - 87000 LIMOGES

SERVICES PRÉSENTS :

ACCUEIL
DIRECTION GÉNÉRALE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
INSERTION • HABITAT
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
POLITIQUE DE LA VILLE
TRANSPORTS SCOLAIRES



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
05 55 45 79 00 - www.agglo-limoges.fr

ASSAINISSEMENT



*Trouvez
le bon interlocuteur*

L'Agglo est désormais votre interlocutrice pour vos questions d'assainissement, collectif ou non collectif :

- Branchement d'assainissement dans le cadre d'un projet de construction : 05 55 45 62 52.
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 05 55 45 93 42.
- Facture d'eau et d'assainissement : 05 55 45 62 36.
- Interventions du service de l'assainissement (bouchage, odeurs, infiltrations, inondations, pollutions).
- Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h : 05 55 45 62 36.
- En dehors de ces horaires (services d'astreinte 24 / 24 h) : 05 55 45 79 00.

QUI FAIT QUOI ?



*Les compétences
de l'Agglo*

- Voirie (création, entretien, développement, financement).
- Transports urbains et scolaires (bus STCLM, cars scolaires, télibus, handibus).
- Déplacements (plans de déplacements entreprises et zones, plans de déplacements doux, plan vélo, V'LIM).
- Développement économique (zones d'activités La Grande Pièce, Moulin-Rouge, ESTER Technopole, aide à l'implantation d'entreprises).
- Habitat, insertion, logement social, gens du voyage.
- Politique de la ville.
- Gestion de l'assainissement et des eaux pluviales.
- Grands équipements communautaires (L'Aquapolis, Le Zénith, Le Vélodrome Raymond Poulidor, les voies de liaisons Nord et Sud, le pont Georges-Guingouin).
- Collecte, gestion et valorisation des déchets, surveillance de la qualité de l'air et des nuisances sonores.
- Gestion des espaces naturels, développement durable, Agenda 21, aménagement des rivières, tourisme.
- Soutien aux communes dans divers domaines.



*Les compétences
des communes*

- Services aux usagers, état civil, élections.
- Santé.
- Circulation et déplacements urbains, stationnement.
- Écoles.
- Sécurité, prévention.
- Espaces verts.
- Architecture, bâtiments, patrimoine.
- Culture, patrimoine.
- Sports.
- Équipements de culture, sport et loisirs (bibliothèques, salles de spectacles, gymnases, piscines, conservatoires, théâtres, archives...).
- Logement, logement social.
- Vie associative.

INSERTION

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous résidez sur le territoire du Pays de Limoges ? Le PLIE est une plate-forme partenariale qui vous propose un accompagnement privilégié dans votre recherche d'emploi. Objectif : vous permettre de valider une formation et/ou d'accéder à un emploi durable.



Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

SES MISSIONS :

- Élaborer des parcours individualisés d'insertion professionnelle avec un interlocuteur unique et spécialisé
- Agir auprès d'un public fragilisé dans sa démarche d'insertion professionnelle
- Favoriser les partenariats, rapprocher les acteurs de l'insertion ainsi que les entreprises et mobiliser la clause sociale.

Un accompagnement individuel à chaque étape :

1. — Bilans professionnel et personnel.
2. — Définition et mise en œuvre d'un objectif professionnel.
3. — Implication dans son parcours de retour à l'emploi.
4. — Formation qualifiante ou diplômante et/ou accès à un emploi durable.

Contact :
PLIE – 05 55 45 78 90 – plie@agglo-limoges.fr

TRANSPORT URBAINS ET SCOLAIRES

Nouveautés depuis septembre 2016

TRANSPORTS URBAINS

Une desserte améliorée, ligne express 1, a débuté en septembre 2016. Elle est assurée par la STCLM pour le compte de Limoges Métropole.
Contact : 05 55 34 87 47

TRANSPORTS SCOLAIRES

Des circuits de transports scolaires, effectués par des véhicules adaptés avec la présence d'accompagnants sont mis en place par Limoges Métropole.
Contact : 05 55 45 79 00

MAISON DU V'LIM

Boulevard de Fleurus - Limoges
Lundi - vendredi : 9h30 - 18h
Samedi : 8h30 - 12h
06 19 59 65
vlim@agglo-limoges.fr



Horaires ligne & 1

Veyrac >>> Limoges

Le Bourg de Veyrac
Les Cinq Routes
Les Betoulles
Le Breuil
A. Dutreix
Pl. des Carmes
Pl. W. Churchill quai C

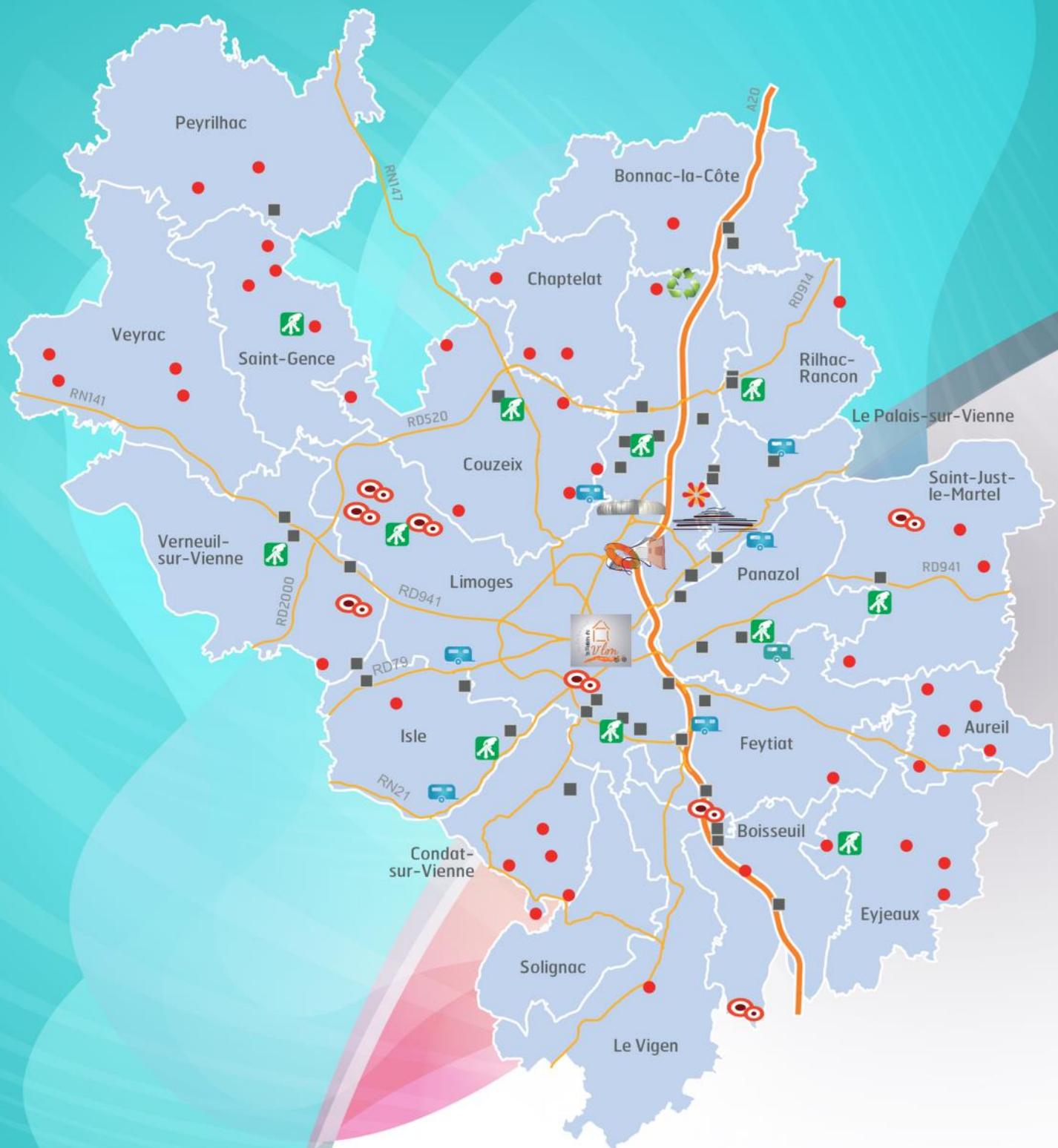
7h15	8h55	10h30	14h35	19h25
7h17	8h57	10h32	14h37	19h27
7h25	9h05	10h40	14h45	19h35
7h26	9h06	10h41	14h46	19h36
7h36	9h15	10h50	14h55	19h45
7h39	9h18	10h53	14h58	19h48
7h40	9h18	10h53	14h58	19h48

Limoges >>> Veyrac

Pl. W. Churchill quai C
Pl. des Carmes
A. Dutreix
Le Breuil
Les Betoulles
Les Cinq Routes
Le Bourg de Veyrac

8h10	9h47	11h25	17h30	18h40
8h11	9h48	11h26	17h31	18h41
8h13	9h50	11h28	17h34	18h43
8h22	9h58	11h36	17h43	18h52
8h23	9h59	11h37	17h44	18h53
8h32	10h08	11h46	17h53	19h02
8h34	10h10	11h48	17h55	19h04

LIMOGES MÉTROPOLE ET SES ÉQUIPEMENTS



-  L'Aquapolis
-  Zénith
-  ESTER Technopole
-  La Maison du V'LiM

-  1.350 ha de parcs d'activités
-  Centrale énergie déchets
-  Centre de recyclage
-  11 déchèteries

-  8 stations d'épuration à boues activées
-  46 autres stations de traitement
-  6 aires d'accueil
-  Aire de grand passage

L'AGGLO C'EST AUSSI...



Habitat

LOGEMENTS SOCIAUX

L'Agglo incite et cofinance la construction de logements sociaux, dont une partie adaptés à l'âge et au handicap, offrant ainsi davantage de possibilités d'habitat à loyers modérés.

GENS DU VOYAGE

Limoges Métropole propose aux gens du voyage de Chaptelat un accès aux 6 aires d'accueil présentes sur l'Agglo. En cas de stationnement illicite, la commune désormais membre de l'Agglo qui applique la réglementation en vigueur pourra demander au préfet un arrêté de mise en demeure d'expulsion.



Développement économique

- Gestion des parcs d'activités.
- Aides à l'immobilier d'entreprise.
- Gestion d'immobiliers pour jeunes entreprises au sein d'ESTER Technopole.



Voirie

- 1.360 kilomètres de voiries.
- 190 ouvrages d'art recensés et inspectés, dont 107 hors Limoges.
- En plus de la voirie (rues, routes, trottoirs, fossés, caniveaux, parapets, murs de soutènement, accotements et talus, signalisation de jalonnement directionnel, panneaux de police, feux de trafic, la gestion du mobilier lié à la voirie, la gestion des arbres d'alignement, du déneigement..., barrières et murs de protection destinés à garantir la sécurité des usagers) Limoges Métropole assure : balayage, collecte de sacs et corbeilles, curage de fossés, ramassage de feuilles, lavage de voirie.



Espaces naturels

AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES ET GESTION DES ESPACES NATURELS

- Entretien des berges de l'Aurence et de ses principaux affluents dans le cadre du CTMA "Aurence-Auzette".
- Suivi de la qualité physico-chimique et biologique de l'Aurence.
 - Expertises de terrain sur les zones humides.
 - Fourniture de données cartographiques.
 - Réalisation d'études "biodiversité" en amont de projets d'aménagement.
 - Définition et mise à jour du réseau écologique communautaire (trame verte et bleue).
 - Observatoire de la biodiversité.





Collecte des déchets

- **Collecte ordures ménagères (bac vert) :**
Le vendredi après-midi, toutes les semaines
Pensez à sortir votre bac vert la veille au soir.
- **Collecte sélective (bac bleu) :** toujours le jeudi des semaines impaires l'après-midi
Pensez à sortir votre bac bleu le matin même.
- **Collecte des encombrants :**
Une fois par trimestre, pour les personnes ne pouvant pas déplacer en déchèterie.
Inscription en Mairie.
- **Points d'apport volontaires supplémentaires de collecte du verre et des piles pour faciliter les gestes de tri.**



Déchèteries

11 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPO SUR L'AGGLO !

Horaires généraux : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 18 h.

Les plus proches de chez vous

- Saint-Gence : Mercredi et samedi : 9h - 12h30 / 14h - 18h
- Verneuil-sur-Vienne : Mercredi, jeudi et samedi : 9h - 12h30 / 14h - 18h

Lors de votre premier passage

Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité. Vous recevrez votre carte nominative d'accès (une par foyer) sous 1 mois par voie postale. Dossier de demande de carte disponible en mairie ou auprès de la Direction de la propreté.

Attention : 25 passages max. par foyer et par an, en déchèterie pour les déchets verts.

Contact :

Direction de la propreté

N° vert (appel gratuit) : 0 800 86 11 11

www.agglo-limoges.fr



Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi

Limoges Métropole est labellisé Territoire Zéro Déchet / Zéro Gaspi. **Nouvel habitant de l'Agglo, vous bénéficiez de l'ensemble des actions mises en place pour participer à l'ambition collective de réduire de 15 % nos déchets d'ici à 2025 :**

- Un composteur individuel gratuit.
- Prêt de broyeurs électriques gratuit pour vos branchages.
- Prestation de broyage des branches à domicile (15 €/heure).
- Kit gratuit d'expérimentation des culottes lavables pour nouveaux nés.
- Aides financières à l'achat de poules, de poulaillers, de tondeuses mulching et de culottes lavables pour nouveaux nés...

Zéro Déchet / Zéro Gaspi, vous aussi, faites le pari !

ADSL montée en débit !

Comme annoncé aux vœux 2016, les travaux sur la montée en débit ont commencé en ce début d'année.

La communauté d'agglomération de Limoges par la voix de son président s'était engagée pour faire le maximum en soutenant et en aidant les communes pour lesquelles les débits des liaisons ADSL étaient faibles voir inexistantes pour de nombreux foyers.

Nos appels ont été entendus et la communauté d'agglomération nous aide donc dans cette opération blanche pour la commune. En effet, l'opération financière dont le montant avoisine 200.000 euros repose sur un fond de concours et FPIC (solidarité numérique). On peut le traduire aussi plus clairement de la façon suivante « les communes plus aisées aident les communes qui le sont moins ».

Plusieurs opérations distinctes sont actuellement menées sur Veyrac dans le cadre de cette montée en débit

Une première opération qui concerne l'adduction de la mairie :

Une fibre est tirée du répartiteur situé à la Barre jusqu'à la mairie. La réception et la mise en service devrait avoir lieu au début de l'été.

Cette opération spécifique à la mairie est très importante pour un certain nombre de raisons. Possibilités d'utiliser le réseau fibre Dorsal pour des traitements aujourd'hui longs et fastidieux, notamment les opérations liées au cadastre. Mise en place de services actuellement impossibles ou coûteux (sauvegardes et archivages des données). Câblage de l'école en très haut débit permettant à nos enfants de bénéficier de ressources pédagogiques supplémentaires. Possibilité également donnée, de réfléchir au traitement du site du Mas Martin pour lequel aucune couverture internet n'est aujourd'hui disponible. Enfin la mise à disposition dans la future bibliothèque d'un point d'accès internet qui permettra également la gestion du fond documentaire disponible.

Une seconde opération qui concerne les deux PRM (Points de Raccordement Mutualisés) permettant ainsi le raccordement de nombreux foyers. Le premier PRM est situé dans le bourg de Veyrac, le second est quant à lui situé à Peyruche.

Cette opération va se dérouler sur plusieurs étapes :

Travaux qui consistent à amener la fibre du répartiteur de la Barre à chaque PRM, étape aujourd'hui achevée.

Raccordement de la fibre optique au PRM. Etape qui devrait être terminée fin Mars début Avril.

Pose de l'armoire par Orange, phase prévue pour Mai Juin 2017.

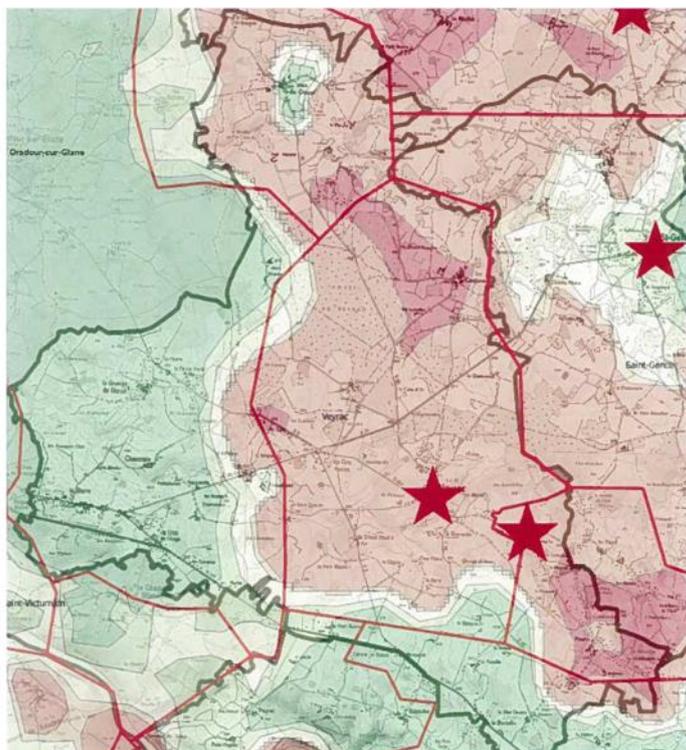
Contrôle du bon déroulement des opérations qui aura lieu ensuite jusqu'en Juillet 2017.

La mise en service pour les foyers Veyracois bénéficiaires de cette montée en débit aura lieu dans le courant du dernier trimestre 2017.

Au total ce seront plus de 400 lignes réparties sur les deux PRM qui seront impactées au-delà de 8 Mo.

Vous pouvez voir sur le croquis joint, les zones impactées par cette montée en débit .

Il faut noter et c'est important que la fibre va utiliser les fourreaux existants limitant de surcroît les risques liés aux phénomènes météorologiques.



ASSOCIATIONS

La mairie de Veyrac attache une attention toute particulière au tissu associatif qui permet, par ses nombreuses activités et manifestations, de dynamiser la vie de la commune.

*Afin de permettre aux associations de vous présenter leurs activités, la Mairie organise le samedi 17 Juin 2017 sa seconde journée des associations.
La journée des associations restent un moment privilégié pour rencontrer les différentes associations de la commune.*

Elles pourront vous présenter tout au long de cette journée leurs activités qu'elles soient sportives, culturelles, de loisir, chacune d'entre elles aura à cœur de vous accueillir de vous inviter à les rejoindre en fonction de vos envies.

Le détail de cette journée sera communiqué dans les prochains mois sur le prochain bulletin municipal et le site internet de la commune.

Veillez dès à présent noter cette date sur votre agenda





Le Club de Gym

L'association Gym Veyrac, forte d'un peu plus d'une trentaine d'adhérentes, entame 2017 pleine d'énergie et en toute convivialité. Nous avons partagé la traditionnelle galette en fin de séance de gym douce et de gym tonique les 25 et 26 janvier derniers.

La gym tonique du jeudi soir est désormais bien installée dans son lieu d'exercice temporaire, à savoir la salle moyenne du Mas Martin, le temps que la grande salle du Mas Martin où elle avait l'habitude de se retrouver, soit rénovée.

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler que l'association organisera son désormais traditionnel

*Vide grenier de printemps
le dimanche 9 avril 2017,*

sur le **site du Mas Martin**. Notez bien la date et surtout préparez vos affaires, babioles et breloques. Il est temps de commencer à vous organiser et à trier ce qui viendra remplir vos étals et faire le succès de cette nouvelle édition.

Nous proposerons cette année principalement des emplacements extérieurs puisque les travaux de la grande salle ne seront pas terminés. Il faut donc aussi prévoir doudounes, bonnets, gants... quoique la météo nous réserve parfois de bonnes surprises, le principal étant d'éviter si possible la pluie.

Pour toute information ou réservation vous pouvez nous écrire à gymveyrac@yahoo.fr ou appeler Natacha Mounier au 06 49 95 25 89 ou Geneviève Mendez au 05 55 03 51 33.





L'association a déjà 6 ans d'existence ! Ses membres participent à divers courses du département (trails de Compreignac, Cieux, Nieul...) et hors département (marathon du Cap Ferret, de Toulouse, de Carcassone, trail de Belle-Ile, Sancy hivernal etc...)

Deux courses ont connue une participation particulièrement importante, les gendarmes et les voleurs suivi d'un pique-nique entre coureurs et supporters et le marathon de Lège-Cap-Ferret qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et où nous avons passé un magnifique week-end. Christelle continue quant à elle de faire briller les couleurs de CAP Veyrac sur les podiums de France et bientôt de Navarre !

Concernant les entrainements, quelques départs ont toujours lieu les dimanche matin, malheureusement moins régulièrement qu'avant. Des propositions de sorties sur les chemins des communes alentours ont permis de sortir des sentiers battus !

La cotisation pour l'année 2017 est de 20 € (à envoyer à Françoise GASNIER, la Madeleine à Veyrac)

Nous rappelons que cette cotisation est généralement amortis par l'achat d'équipement (coupe-vent, shorts, corsaires), dans les apéritifs et les repas.

En 2017 plusieurs membres ont prévus de participer à la Pastourelle de Salers. Malheureusement pas de nocturne des 3 Limousines cette année.

L'École de Football de la Glane



L'École de Foot de la Glane a un effectif d'environ 80 enfants licenciés aux clubs de VEYRAC et SAINT-GENCE. Tous les dirigeants ou membres du bureau sont des personnes bénévoles. Après l'assemblée générale en juin 2014, un nouveau bureau a été mis en place, celui-ci est composé de :

- Charly PRUGNAUD, président.
- Arnaud RAFFIER, vice-président.
- Hervé CHABRAT, trésorier.
- Nicolas DUJARDIN, trésorier adjoint.
- Laurent LACROIX, secrétaire.
- David RATIER, secrétaire adjoint.

Cette année une nouvelle catégorie a vu le jour avec une entente avec le club de VERNEUIL SUR VIENNE.

Les entrainements ont commencé la première semaine de septembre, ils sont organisés de la façon suivante :

Catégorie U7-U6 : Enfants nés en 2010-2011 et ayant 5 ans révolu pour être licenciés, le samedi matin de 10h30 à 12h00 au stade de ST-GENCE, entraîneur : Jérémy LECA-PITAINE 06.81.90.20.85

Catégorie U9-U8 : Enfants nés en 2008-2009, le samedi matin de 10h30 à 12h00 au stade de ST-GENCE, entraîneur : Nicolas DUJARDIN 06.88.49.34.36





U11



U13.1

Catégorie U11 : Enfants nés en 2006-2007, le mercredi soir de 18h00 à 19h30 au stade de VEYRAC, entraîneur : Jérôme BERQUET 06.75.07.08.57

Catégorie U13 : Enfants nés en 2004-2005, le mercredi soir de 18h00 à 19h30 & le vendredi soir de 18h15 à 19h45 au stade VEYRAC, entraîneur : Hervé CHABRAT 06.23.88.09.47

Catégorie U15 : Enfants nés en 2002-2003, le mercredi soir de 18h00 à 19h30 au stade de Saint-GENCE & le vendredi soir de 18h45 à 19h45 au stade de VERNEUIL, entraîneur : Charly PRUGNAUD 06.22.18.47.13.

Au-delà du football nous essayons d'apprendre à nos jeunes certaines valeurs, le respect, les règles de vie en communauté. Le football est avant tout un jeu et qui dit jeu dit qu'il faut s'amuser. Toutes les personnes qui encadrent les enfants sont bénévoles. Notre école s'agrandit et nous avons besoin de nouveaux membres pour le pérenniser. N'hésitez pas à nous rejoindre et contactez un entraîneur ou un membre du bureau pour nous rejoindre.

Une journée d'accueil a eu lieu le vendredi 23 septembre au stade de foot de VEYRAC pour présenter l'école de foot aux parents et montrer les exercices que font les enfants pendant les entraînements. Nous remercions tous les parents qui sont venus participer d'autant que la météo était de la partie. Malgré un manque de bras dans l'organisation, nous avons passé un agréable moment de partage avec les parents.

Sportivement la 1^{er} phase c'est bien déroulée, les enfants sont assidus aux entraînements. Pour ce début de deuxième phase la météo est moins clémente et le district a déjà reporté plusieurs matchs.



U13.2



U15

Nous avons profité de la trêve hivernale pour organiser le 11 janvier la galette des rois.

Notre traditionnelle soirée « entrecôte » du 28 janvier a réuni 170 convives. Les dirigeants de l'école de foot ont préparés le repas avec l'aide de nos cuistots Stéphane, David et Hervé, il a été très apprécié. Mimi a mis l'ambiance sur le dance-floor jusqu'au petit matin. Nous remercions la municipalité de ST-GENCE et l'association du VINIGAST pour leurs soutiens, Mr BELIVIER et Mr CASSIN pour leurs dons ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidé tout au long de ce week-end : parents, familles, bénévoles, un grand merci à vous tous pour votre investissement.



Equipe 1^{ère}



Equipe 2

Après une préparation physique débutée depuis le 8 août 2016, les joueurs de l'US Veyrac, sous la direction de Jacky CHAILLOU, Denis BOUYOU et Francis COINDEAU ont repris la compétition de football.

La saison 2016-2017, a donc repris ses droits, avec un effectif étoffé l'US Veyrac aligne comme l'année dernière 4 équipes seniors en championnat départemental.

L'équipe première évolue en 2^{ème} division de district. Malgré un effectif de qualité, elle connaît une entame de championnat quelque un peu laborieuse. Cette équipe, à ce stade de la compétition est tout de même à une respectable 4^{ème} place de sa poule.

A noter son excellent parcours en coupe du Centre-Ouest, où cette valeureuse équipe s'est vue éliminer avec les honneurs par une équipe d'un niveau supérieur à savoir l'ES Guérétoise qui évolue en Division d'Honneur Régionale.

Désormais qualifiée en coupe de la Haute-Vienne, l'équipe première a rencontré dans le cadre des

16èmes de finale le club de Limoges-Roussillon, le dimanche 19 février 2017.

L'équipe dirigée par Jacky Chaillou, bien qu'inférieure hiérarchiquement, puisque le club du Roussillon évolue en promotion de ligue (PL), jouait totalement décomplexée tout en livrant un match de grande qualité tactique et technique.

A fin du temps réglementaire les deux équipes, malgré la domination de l'US Veyrac sur l'ensemble du match, se retrouvaient dos à dos avec un score de parité (1-1). Les prolongations se terminaient sur le même score.

C'est donc aux penalty que la qualification allait se jouer. Les tirs aux buts souriaient finalement à l'US Veyrac qui se qualifiait par 4-3 aux pénalty pour les 8èmes de finale de la Coupe de la Haute-Vienne. Bravo à tous....

L'équipe réserve (équipe 2), dirigée par Ludovic MILLE et Jeannot LASCAUX, est engagée en 3^{ème} division de district. Elle est actuellement classée 7^{ème}.

La deuxième équipe réserve (équipe 3), dirigée par Albert DE JESUS et Stéphane VAUZELLE, évolue en ce qui la concerne en 4^{ème} division de district. Comme son nom l'indique cette équipe réserve alimente en effectif l'équipe supérieure si besoin, et de ce fait connaît des résultats aléatoires. Elle est actuellement classée 8^{ème}.

La quatrième équipe seniors, dirigée par Yannick BRAJETTE et Thierry VICTOR, évolue quant à elle en 5^{ème} division de district. Elle permet aux joueurs non retenus dans les équipes supérieures de pratiquer leur sport favori, tout en prenant du plaisir à se retrouver sur un terrain de football.



Equipe 3



Equipe 4

Equipe féminine



L'équipe féminine, après une première saison compliquée l'année écoulée pour leur première participation, les filles plus motivées que jamais ont décidé de poursuivre l'aventure. C'est donc toujours sous la direction de Fabrice ANGLERAUD et avec l'apport de quelques recrues que les filles de Veyrac évoluent à nouveau en championnat féminin à 8 et pointent cette année à une belle 5ème place, après avoir goûtée aux joies de la victoire. Bravo les filles...

L'équipe de vétérans existe toujours et encore et prend toujours autant de plaisir à se retrouver le vendredi soir sur le stade puis devant une bonne table ...



Vétérans

Le Samedi 5 novembre 2016, l'Union Sportive de Veyrac, dans le cadre de ses traditionnelles manifestations de soutien au club, organisait un repas « Spécialités portugaises ».

Une centaine de convive répondait présent à l'invitation et ont pu déguster un succulent menu préparé par Wanda et François du « Verre à Quoi ». Tout le monde pouvait ensuite se dépenser grâce à l'animateur maison « DJ Mimi ».

Nous profitons également de cette soirée pour officialiser la remise, par notre sympathique couple de restaurateur, d'un nouveau jeu de maillots pour le club.

Un grand merci à eux pour leur aide précieuse.

Merci également à tous les bénévoles qui ont bien voulu participer à la réalisation et à la réussite de la soirée. Avec une mention particulière pour Michel Tymkiv.

Manifestations à Venir

25 Mars 2017 - soirée entrecôte.

03 Juin 2017 - Tournoi de sixte

24 Juin 2017 - le club de l'US Veyrac fêtera ses 40 ans d'existence. En vue de préparer cette manifestation, les anciens joueurs et dirigeants du Club qui souhaiteraient y prendre part sont priés de se faire connaître auprès du Président 06-71-62-43-59.

25 Novembre 2017 - soirée loto USV



Festival des Veyracomusies c'est partie pour la 31^{ème} Edition



Pour la 31^{ème} édition du « plus grand des petits festivals », venez nous retrouver, du 24 au 27 mai, sur le site du Mas-Martin à VEYRAC :

En ouverture du festival, nous vous proposons un mercredi sous le signe du *Buffet champêtre* avec le marché de produits locaux, suivi de la pièce de la Cie VUNIKONU, et pour finir un air de LARURAL sous le chapiteau.

La journée du jeudi vous offrira un *Tour d'Horizon* musical avec **YANISS ODU**A et AKAN KHELEN. Mais aussi un Tour d'horizon d'expériences avec LES ROMAIN-MICHEL.

Le vendredi, tout sera *Détourné* pour vous *Etonner* et vous *Enchanter* avec le spectacle déjanté d'AGATHE ESCAPES, suivi par l'un des coups de cœur des Veyracos : **LES FRANGLAISES**. Puis, vous vous laisserez entrainer sous le chapiteau avec FAUT QU'ÇA GUINCHE !

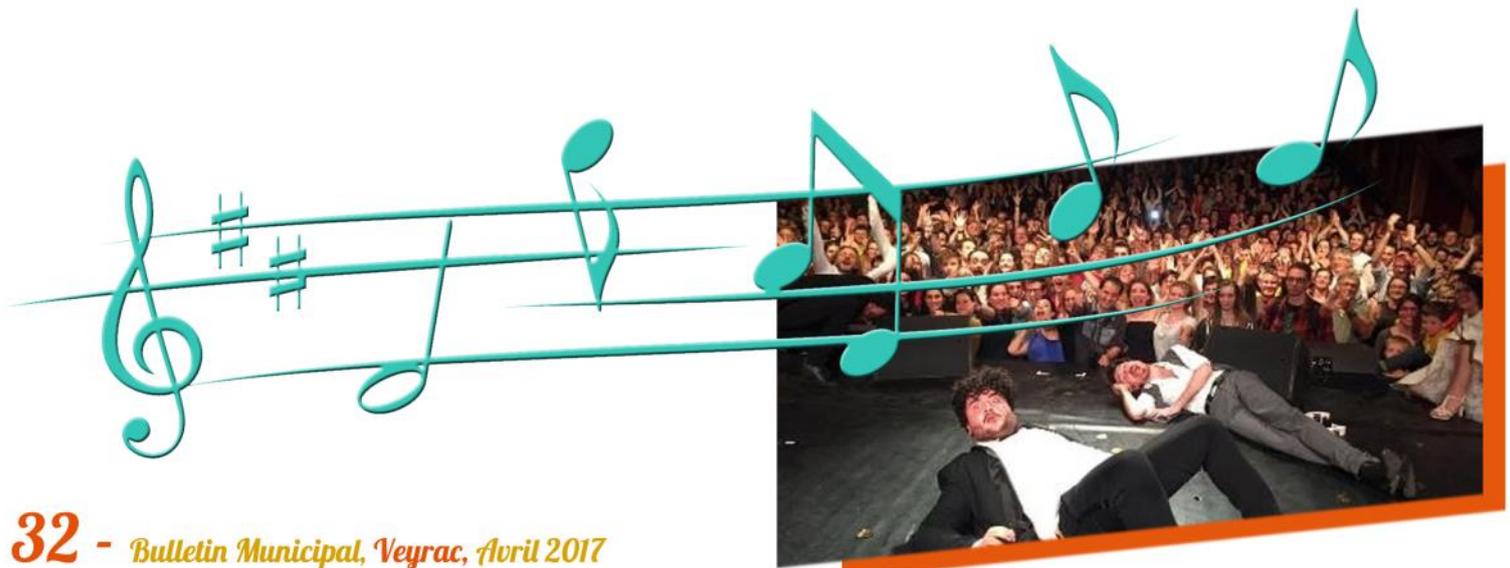
Enfin, pour le dernier jour, nous vous offrons un *Cocktail de ritournelles*, avec l'excellent **FRANÇOIS MOREL**, mais aussi avec le « Je te tiens par la barbichette » des ARRACHEURS DE DENTS et les textes engagés façon **hip-hop et sonorités sud-américaines de SIDI WACHO**.

Sans oublier, du jeudi au samedi, dès le début de l'après-midi, **LE OFF**, pour petits et grands, qui vous permettra de profiter du site des Veyracos autour d'activités libres : initiation au cirque, plaisir d'entendre des histoires contées, instants de musique en intimité dans une caravane...

Et pour prendre l'apéritif, les incontournables **Zapéroziks**, concerts d'artistes locaux...mais pas que.

Une édition 2017 qui promet encore d'être musicale, conviviale et festive !

Toutes les informations sur www.veyracomusies.com et sur la page Facebook du festival.



Les Veyracomédiens

L'année 2016 a été pour nous une année de transition. Nous en avons terminé avec « Vendredi 13 » et nous travaillons actuellement sur un nouveau projet : « les dentiers ont les crocs ». Cette comédie se déroule dans une maison de retraite. Des personnes âgées déprimées et résignées se rendent compte, presque sans le vouloir, qu'elles ont encore un pouvoir de nuisance important. Leur côté militant et activiste reprend le dessus pour donner vie à certaines scènes assez cocasses. Nous allons continuer à occuper la salle des associations tous les lundis soirs pour nos répétitions. Par contre, nous ne rejouons pas à Veyrac cette année.



Nos prochaines présentations au Mas-Martin sont prévues pour Janvier 2018.

Les Veyracomômes



"Dix ans de Veyracomômes, dix ans de théâtre et de délires et dixième pièce pour certains qui ont commencé dès l'âge de 5 ou 6 ans. Dix ans plus tard, ce sont de jeunes adultes (entre 15 et 20 ans) capables de tout jouer comme ils l'ont encore prouvé au cours des 2 représentations jouées les mercredis 4 mai et 22 juin."

En ouverture des Veyracomusies, la salle était une nouvelle fois trop petite pour accueillir tout le monde ce soir là pour la première représentation de la nouvelle pièce " Désamours et des illusions" que l'on pouvait tout aussi bien écrire " Des amours et désillusions".

Un titre à tiroir pour une pièce tout public qui a reçu un accueil enthousiaste de la part du public. Une ambiance "de feu" a galvanisé la troupe des 8 acteurs présents cette année. Ils ont démultiplié les rôles pour offrir au public une soirée "qui fait du bien" aux dires des spectateurs, où les rires succèdent aux rires, entrecou-

pés d'émotions et de quelques surprises. Ce fut le cas notamment, avec l'apport de vidéos intégrées à la pièce, dans lesquelles des anciens de la troupe faisaient leur "guest star". Ce qui démontre qu'il existe un réel attachement à la troupe même lorsque l'on est obligé de la quitter pour aller étudier ailleurs. Espérons que les liens tissés entre eux feront qu'ils reprendront le flambeau et continueront à perpétuer l'esprit Veyracomômes.

Félicitations donc à Doriane et Solenn Jacquet, Juliette Boussicault, Jeanne Barlogis, Lucie et Quentin Charrieras, Colin Fayard et Romain Bagouet . Merci à François Torres, David Rochereau, Martial Boussicault et Philippe Mazière pour les sublimes décors et l'aide technique. Que le théâtre et la culture perdurent à Veyrac comme ailleurs!



A.A.P.P.M.A.



L'AAPPMA « La Haute Glane » est la société de pêche agréée de pêche par la préfecture. Composée de près de 130 membres, elle a pour vocation la gestion piscicole et environnementale des cours d'eau sur le canton de Nieul (moins la commune Chaptelat). Lors de l'année écoulée, elle a procédé à l'empoissonnement suivant :

150 Kg de truites fario ;
1000 truitelles « demi-sang » fario ;
14 Kg de goujons.

Elle a organisé son traditionnel concours « Jeunes Pêcheurs » le 1^{er} dimanche de juin sur l'étang des Monts prêté gracieusement par Michel Leycuras. Celui-ci était placé sous l'égide de la Fédération départementale ; ainsi de très fines gaules ont pu s'affronter pendant 1h30 et prendre de très beaux poissons : carpes, tanches, gardons... entre autres ! Chaque pêcheur a été récompensé par un lot de valeur.

A.C.C.A.



Cette saison 2016 / 2017 est marquée par une prolifération de plus en plus importante du grand gibier (sangliers, chevreuils) et le passage de plus en plus de cervidés déjà présents sur des communes environnantes, occasionnant quelques accidents. Le petit gibier est nettement moins présent, malgré nos efforts de repeuplement depuis plusieurs années.

Nos concours de belote ont déplacé pas mal de monde ainsi que le concours de pétanque.

Gibier de repeuplement : 225 faisans et 120 perdreaux.

Le prochain concours de belote aura lieu le 22 avril prochain à 20h30 au Mas Martin.



Amicale de la Pétanque

L'Amicale de la Pétanque compte une vingtaine de licenciés qui participent aux différents championnats et concours avec des fortunes diverses, mais toujours dans une bonne mabiance.

En 2016, le club a organisé deux concours au Mas Martin :
en juillet, un concours triplettes licenciés FFPJP avec 82 équipes
En août, un concours doublettes ouvert à tous, en partenariat avec l'ACCA avec 37 équipes.

En 2017, le club organisera
un concours triplettes FFPJP le 14 juillet
Un concours doublettes ouvert à tous en juin

*Venez nous rejoindre, vous serez bien accueilli !
Le Président, Pierre GOURINCHAS : 06 75 25 24 40*





Association Sport Terre Environnement Randonnée, mais aussi Amitié, Solidarité, Tolérance, Empathie, Respect et un peu Rêve.

Après une année 2016 au cours de laquelle tous les astériens ont pris plaisir à se retrouver lors des randonnées ou manifestations, nous sommes bien décidés à poursuivre sur la même voie.

Les randonnées :

Aster propose des randonnées une fois par mois, le calendrier est disponible sur notre site www.asterasso.fr

N'hésitez pas à nous rejoindre : randonner, c'est simplement mettre un pied devant l'autre. Puis cela deviendra votre activité favorite, grâce à la beauté des sites que vous traverserez, aux rencontres que vous ferez, au bien-être physique que cela vous procurera et au calme qui envahira votre esprit, libéré des soucis du quotidien que vous laisserez derrière vous.

Les autres activités :

Pour commencer 2017, le vetathlon a eu lieu le 19 février ; c'est une épreuve sportive en équipe de 2 (un coureur à pied et un vététiste) ou en individuel au départ du site du Mas Martin de Veyrac .

Le 11 mars après midi au Mas Martin nous avons organisé un **marché de la gratuité** : et si on oubliait l'argent ? Un système qui repose entièrement sur les notions de partage, d'échange et de consommation raisonnée. Chacun est libre de donner les objets dont il n'a plus besoin et peut repartir avec des objets qui lui seront utiles et il n'est pas nécessaire de donner pour recevoir. (Ce peut être des vêtements, de la vaisselle, des appareils ménagers, des équipements pour bébé, des livres, des jouets....le tout en bon état). La règle est de bien choisir ce que l'on donne, puisque c'est un cadeau, et donc de ne pas porter trop d'objets.

Nous participerons à la journée des associations au

mois de juin en vous proposant, entre autres, une balade contée.

A l'automne, le 1^{er} octobre, sera venu le temps du marché bio et le 18 novembre, avec nos amis de « Roule... et ferme », place à la danse et à la musique traditionnelle.

Nous avons également un projet qui nous tient à cœur et qui devrait aboutir au printemps : c'est l'installation d'une boîte à livres dans le bourg. Le concept est simple, vous amenez le ou les livres que vous souhaitez faire partager aux autres, vous le/les déposez dans la boîte en bois et vous prenez ceux qui vous intéressent. Ainsi, chacun peut échanger des livres de façon libre et gratuite et contribuer à recréer du lien social, développer l'échange et le partage.

Vous pouvez nous contacter par mail : asterveyrac@gmail.com





Les Amis des Fleurs

Seize ans après sa création, l'association des amis des fleurs tient toujours le cap. L'année 2016 grâce aux adhérents, aux bénévoles et à la municipalité a permis de réaliser beaucoup d'activités nouvelles mais aussi plus traditionnelles qui attirent toujours le public.

Un atelier vannerie avec de l'osier vivant animé par Emmanuel Puybonnieux qui a remporté le 1er prix de création au 25^{ème} festival international du jardin à Chaumont sur Loire a réuni 14 participants qui ont confectionné de superbes paniers et une haie vive au Mas Martin.

Les Veyracois ont été moins nombreux cette année pour **le marché aux fleurs** qui s'est déroulé le dimanche de Pentecôte et qui a été marqué par le son de la cloche Maria à midi. La tombola, la présence de 35 commerçants, la buvette, le repas préparé et servi par Mme et M Diaz, les gâteaux et le pain cuit au feu de bois, les boutures préparées par les Amis des fleurs, les taxis fleurs ont permis de passer une très bonne journée et de rencontrer des personnes passionnées dans ce domaine.

Fin mai, une journée a été consacrée à la **création du parterre** en face de la boulangerie avec les conseils de Pierre Lagedamont, de Thierry Desjobert et de John Morla, à l'amélioration de celui de la Madeleine et au désherbage de ceux du bourg.

Les **petites mains de l'association** ont proposé sur chaque marché leurs créations qui remportent auprès du public un vif succès.

Comme chaque année, **le concours de fleurissement** organisé début juillet a permis à une quarantaine de

personnes de se présenter. Le jury était composé de professionnels de l'horticulture et des espaces verts, tous extérieurs à la commune. Trois participants ont pu accéder au concours départemental et accéder au classement final : **M. Roulet, M. Poggio, M. Moulinier** des Arpents verts. Tous les heureux participants ont été félicités et récompensés autour d'un cocktail convivial et très goûteux. **Cette année la commune a obtenu le 3^{ème} prix dans la catégorie de 2 001 à 5 000 habitants.**

Chaque trimestre des **ateliers floraux** ont lieu au Mas Martin. Ils sont toujours bien accueillis et se déroulent dans une ambiance très sympathique.

Une **formation compostage** avec les services de Limoges Métropole nous a permis de rectifier nos erreurs grâce aux explications de David Petit, passionné par son métier. Elle a été suivie par une démonstration pour l'utilisation d'un broyeur pour donner une seconde vie à nos branches coupées.

Cette année l'association avait programmé **la visite de 2 jardins : le jardin des Tonnelles et des Roses à Limoges et le jardin en marche à Saint Dizier Leyrenne.** Les propriétaires de ces jardins tellement passionnés ont su nous les faire apprécier.



Le marché de Noël a lui aussi attiré beaucoup de visiteurs malgré le nombre croissant de ces manifestations sur toute la région. La présence du Père Noël avec ses friandises a fait la joie des enfants. L'animateur, les bijoux, les dégustations de vins, les métiers de bouche, la vente de sapins, d'objets de décoration ont agrémenté cette journée. Le marché a demandé beaucoup d'énergie avant et après avec le montage et le démontage de 3 chapiteaux aimablement prêtés par les mairies de Boisseuil, Condat et Saint-Gence que nous remercions à nouveau ainsi que la municipalité et tous les bénévoles.



Pour 2017, l'association vous propose :

Des ateliers floraux une fois par trimestre (le 1er le 14 février et le 2ème le 4 avril)

Une visite de la centrale d'incinération en avril

Le marché aux fleurs le dimanche 14 mai dans le bourg de Veyrac avec les enfants du centre de loisirs

Une journée plantation fin mai

1 ou 2 visites de jardins en juin

Le concours de fleurissement avec passage du jury le 30 juin

La remise des prix du concours de fleurissement le 29 septembre

Un troc de plantes en octobre

Le marché de Noël au Mas Martin le dimanche 3 décembre



C'est le 23 février qu'avec quelques jours d'avance, les membres et amis du Club du Mas de l'Amitié de Veyrac se sont retrouvés pour fêter le Mardi Club. Au menu, tradition oblige, pot au feu cuisiné toujours par les responsables du club avec les produits de notre terroir!

Rompre la solitude, échanger et passer d'agréables moments, tel est notre devise et ce ne sont pas que des mots. Il règne au sein de notre club, une très grande amitié et c'est toujours avec un brin de nostal-

gie que nous nous séparons le soir, après avoir échangé de grands moments et participé, après le repas à des parties de belote, scrabble etc... attendant avec impatience le moment de se retrouver.

Ceux qui veulent nous rejoindre seront les bienvenues : Réunion tous les 1^{er} 3^{ème} vendredi de chaque mois à la salle des associations du Mas Martin de Veyrac.



A.P.E.V.

L'APEV regroupe les parents d'élèves de l'école du Pont Colombier dans le but de récolter des fonds à destination de l'école pour financer pour partie les sorties et activités des enfants au sein et en dehors de l'école. Depuis l'an passé, nous proposons aussi des animations permettant aux parents, enfants et habitants ou non de la commune de se retrouver. Le succès de l'apéro pétanque nous a confortés dans ce choix.

Le bureau de l'APEV a été renouvelé en septembre 2016 et compte 7 membres. Les fonctions et responsabilités ont été réparties. Présidence et adjoints : Cécile PHILIPPON, Gladys POLETZ et Charlotte GUERET, Trésorerie et adjoint : Céline LONGY et Sonia CAILLETON, Secrétariat et adjoint : Elodie GELAIN et Olivia GILL-

BERT. Le bureau s'appuie sur de nombreux membres actifs et parents bénévoles pour réaliser les différentes manifestations, qu'ils soient ici remerciés pour leur implication aussi diverse soit elle : confection de gâteaux, récolte de lots pour la tombola, participation aux réunions et animations, proposition d'animations...

Les 2 activités de début d'année scolaire 2016/2017 : la soirée Halloween et la vente de calendriers ont permis de verser à l'école 1000€.

Les prochaines manifestations et actions de l'APEV seront

- **Vendredi 31 mars 2017** : *carnaval* (en collaboration avec les instituteurs) **et tirage au sort de la tombola** (2€ le ticket), les enfants assurent la vente des tickets
- **Vendredi 19 mai 2017** : *apéro pétanque* (en collaboration avec le club de pétanque de Veyrac)
- **Vendredi 30 juin 2017** : *fête de l'école*



Cette année, les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 partent en classe de découverte au Lioran du 06/03 au 10/03/2017. L'ensemble des enfants de l'école participent à des activités financées pour partie par les fonds versés à l'école par l'APEV.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions par mail : apev87520@gmail.com ou directement auprès des membres du bureau.

Commémorations



Le 19 mars, avec nos camarades de Verneuil-sur-Vienne où le comité s'est rendu avec son drapeau avant la cérémonie de Veyrac. Le verre de l'amitié a été offert à l'issue de la commémoration.

Le 8 mai, nous sommes présents place de la Mairie pour célébrer le 8 mai, jour de cessation de la Guerre 39-45. Un apéritif d'honneur a été offert à la Mairie.

Le 11 novembre, dépôt de gerbe au monument aux morts pour la fin de la Guerre 14-18 puis le banquet traditionnel au Mas Martin où une centaine de convives nous honorent de leur présence.

Assainissement

Le contrôle périodique des installations existante sur la commune de Veyrac a débuté et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2017

LES CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Un avis de visite vous est transmis 15 jours avant la date du contrôle. Le jour J, les installations (regards, tampons de fosses, etc.) doivent alors être accessibles.

La visite de contrôle

Elle porte au minimum sur les points suivants :

- Bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité.
- Bon écoulement des effluents.
- Accumulation normale des boues.
- Vidanges et entretiens périodiques des ouvrages.
- Contrôles éventuels des rejets.

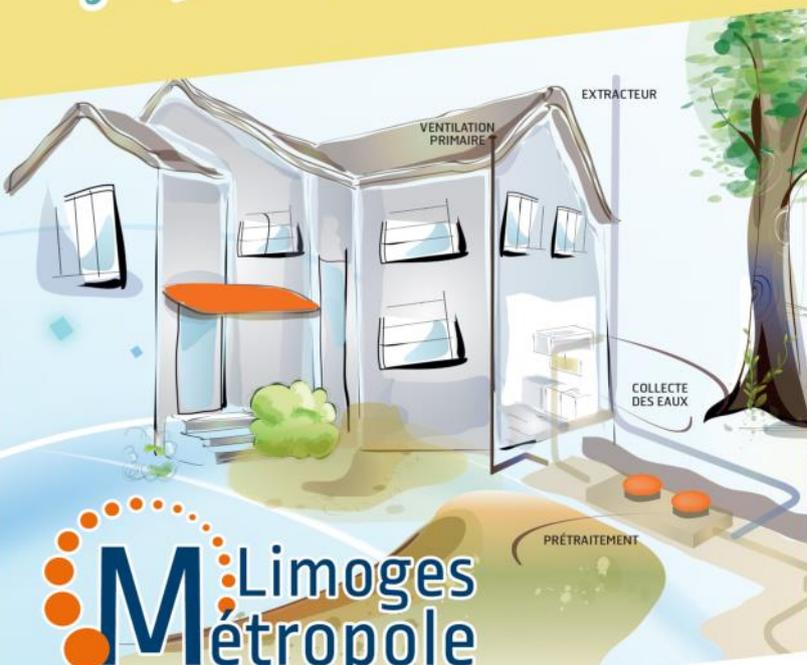
Le rapport

À l'issue de la visite, l'installation est classée selon quatre catégories :

- Satisfaisante sans défaut apparent.
- Avec recommandations pour assurer un bon fonctionnement.
- Non conforme sans risque sanitaire et/ou environnemental.
- Non conforme avec risque sanitaire et/ou environnemental. Conseils, recommandations et travaux à réaliser pour supprimer les dysfonctionnements et les risques avérés de pollution sont alors indiqués.

La facturation

La prestation est facturée au propriétaire de l'installation.





Formation des agents municipaux intervenant dans le cadre périscolaire

3 agents de l'école participent actuellement, dans le cadre de leur formation professionnelle, à des journées de stage au cours desquelles des apports et des échanges leur sont proposés sur le cœur de leur métier, la relation aux enfants et à leur famille.

Accompagnées d'un formateur, les échanges avec leurs homologues d'autres écoles situées sur le territoire de l'agglomération de Limoges permettent d'aborder des thèmes fondamentaux pour leurs pratiques professionnelles :

- Place de chacun dans le cadre des interventions auprès des enfants et la sienne en particulier en tant que professionnel,

- Connaissance des enfants et des familles, de leurs évolutions et problématiques d'aujourd'hui,
- Prise en charge éducative lors de comportements perturbateurs des enfants de 3 à 12 ans,
- Aménagements des espaces de vie des enfants...

Les 11 jours de formation se déroulent sur plusieurs mois en 2016 et 2017 et ont déjà permis aux participants de visiter les installations des écoles de Peyrillac, de Solignac, du Palais sur Vienne, de Boisseuil... Veyrac a accueilli à son tour les stagiaires à l'école et fait visiter ses installations.

Délivrance des Cartes d'identité

Depuis le 15 mars 2017, la commune de Veyrac ne peut plus délivrer de cartes nationales d'identité !

L'ensemble des communes de la Haute-Vienne est concerné par le système des Titres Electroniques Sécurisés (TES). La délivrance des cartes d'identité bénéficiera ainsi de tous les contrôles.

L'enregistrement des demandes de cartes d'identité sera donc, désormais, réalisé exclusivement dans les communes équipées de dispositifs de recueil (stations biométriques).

La Haute-Vienne compte 19 dispositifs de recueil répartis sur 13 communes. Les mairies non équipées ne pourront donc plus enregistrer les demandes de cartes d'identité. L'utilisateur devra se déplacer en dehors de sa commune pour les formalités requises.



Communes de Haute-Vienne équipées pour les demandes de cartes d'identité et de passeports

Mairie de AIXE SUR VIENNE

44 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
87700 AIXE SUR VIENNE
Téléphone : 05 55 70 77 00
Site web : <http://www.mairie-aixesurviennne.fr>
Horaires d'ouverture : Lundi – Mercredi – Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – uniquement sur rendez-vous

Mairie de AMBAZAC

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
87240 AMBAZAC
Téléphone : 05 55 56 61 45
Site web : <http://www.mairie-ambazac.fr>
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h40 à 16h30

Mairie de BELLAC

14 PLACE DE LA REPUBLIQUE BP 73
87300, BELLAC
Téléphone : 05 55 68 10 61
Horaires d'ouverture : Lundi – Mercredi – Vendredi : de 13h30 à 16h30 - uniquement sur rendez-vous

Mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE

1 place de la liberté
87250 BESSINES SUR GARTEMPE
Téléphone : 05 55 76 05 09
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h 00 à 17h30 – le samedi de 9h00 à 12h00 – uniquement sur rendez-vous

Mairie de CONDAT SUR VIENNE

2 PLACE DE LA MAIRIE
87920 CONDAT SUR VIENNE
Téléphone : 05 55 30 20 00
Site web : <http://www.condatsurviennne.fr>
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Mairie de COUZEIX

176 AVENUE DE LIMOGES
87270 COUZEIX
Téléphone : 05 55 39 60 01
Site web : <http://www.couzeix.fr>
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 – sans rendez-vous

Mairie de EYMOUTIERS

8 rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS
Téléphone : 05 55 69 10 21
Site web : <http://www.Mairie-eymoutiers.fr>
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

Mairie de ISLE

15 RUE JOSEPH CAZAUTETS
87170 ISLE
Téléphone : 05 55 01 18 45
Site web : <http://www.ville-isle.fr>
Horaires d'ouverture : du Lundi au Jeudi : de 9h 00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 - Vendredi : de 9h 00 à 16h00

Mairie de LIMOGES

9 PLACE LEON BETOULLE
87000 LIMOGES
Téléphone : 05 55 45 62 65
Site web : <http://www.ville-limoges.fr>
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi sur rendez-vous uniquement : de 8h30 à 16h30
le samedi de 9h00 à 12h00 : pour les remises seulement

Mairie de PANAZOL

Avenue Jean Monnet
87350 PANAZOL
Téléphone : 05 55 06 47 70
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 – uniquement sur rendez-vous

Mairie de ROCHECHOUART

PLACE DU CHÂTEAU
87600 ROCHECHOUART
Téléphone : 05 55 43 00 80
Site web : <http://www.ville-rochechouart.fr>
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 16h45 – uniquement sur rendez-vous

Mairie de SAINT JUNIEN

2 PLACE AUGUSTE ROCHE BP 115
87205 SAINT JUNIEN Cédex
Téléphone : 05 55 43 06 84
Horaires d'ouverture :
CARTE IDENTITE : du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 – Samedi : de 8h45 à 11h15 sans rendez-vous
PASSEPORTS : du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 – sur rendez-vous

Mairie de SAINT LEONARD DE NOBLAT

Place du 14 Juillet
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
Téléphone : 05 55 56 00 13
Site web : <http://www.ville-saint-leonard.fr/>
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 14h00 à 17h00 - Samedi : de 9h00 à 12h00

Mairie de SAINT YRIEIX LA PERCHE

45 BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
Téléphone : 05 55 08 88 88
Site web : <http://www.saint-yrieix.fr>
Horaires d'ouverture : du Lundi au Jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 17h30 - Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h 15 à 17h00 - Samedi uniquement sur rendez-vous : de 9h00 à 11h30

Elections 2017

Election Présidentielle
23 avril et 7 mai

Elections Législatives
11 et 18 juin

*A Veyrac, les élections se dérouleront
au restaurant scolaire,*

les deux bureaux seront ouverts

- *de 8 heures à 19 heures pour la Présidentielle*
- *de 8 heures à 18 heures pour les Législatives*

*Se munir de sa carte électorale
et d'une pièce d'identité*



Voter, un devoir Citoyen !

Etat Civil 2016

Naissances



ANDRIEU Victor né le 11 août
BEDU Lily née le 5 mai
BELLANGEON Timéo née le 7 juillet
CASSIN BUI VIET LINH Albane née le 25 décembre
CHAPOUX BORGIA Marceau 10 mars
DARREYE Abel né le 15 février 2016 juin
DELAGE Lino né le 23
DELAUNAY Ethan né le 25 octobre
DELMOTTE SOREL Axel né le 19 janvier
DUPONT DUMAS Paolo né le 31 octobre
DUQUENNE Gabriel né le 16 décembre
DUROT Kaïana née le 6 mars
HIPEAU Tiago né le 25 octobre
HUSSON Maël né le 17 juillet
LAMY Alyxia née le 19 juin
LANON Liam née le 29 avril

LARMAGNAC Sacha né le 28 juillet
MAILLE MOMBELLI Illona née le 29 mars
MAISONGRANDE Iacopo né le 30 août
MARBOUTY Logan né le 22 juillet
MARET Lola née le 2 mai
MICHAUD Jayden né le 26 octobre
MONTRICHARD Elise née le 12 décembre
NOUHAUD Juliette née le 23 mars
PACHERIE POVES CATALAN Lola née le 13 mai
REDON Mélyllyna née le 25 février
REUTER Lorys né le 13 décembre
THOMAS Héloïse née le 17 septembre
TOURÉ Maël née le 20 février
TRASRIEUX Ninon née le 21 novembre

Mariages



MICHAUD Jean-Pierre et **PEREIRA PEDRO** Isabel le 14 avril
QUICHAUD Jean-Luc et **VAUZELLE** Véronique le 7 mai
STOCHMEL Paul et **CAZAL** Gabrielle le 7 mai
MAHAUT Pierre et **CASTERAN** Caroline le 14 mai
DUPIN Olivier et **PEZE** Laetitia le 11 juin
GRAVELAT Benoît et **SYLVESTRE** Christelle le 9 juillet
CROUAIL Florian et **BONNET** Laetitia le 16 juillet
ROUBY Rémi et **GUERIN** Aurore le 6 août
CHAMPALOUX Laurent et **CHAMBRIER** Marie-Claire le 20 août
DAUGE Anthony et **PELLENARD** Marilyne le 27 août
DOUCET Sylvain et **BÂTARD** Ingrid le 3 septembre
DESMOULINS Pierrick et **GANTEIL** Aurore le 10 septembre

Décès



BLONDET Laurent le 21 janvier
BERTRAND Solange veuve **DARTOUT** le 3 février
LEDON Christian le 29 février
REYNAUD Claude le 1^{er} mars
CAMAIN André le 7 mars
DEGLANE Jeanne épouse **LACHAUD** le 18 août
DESCHAMPS Georges le 17 décembre



Manifestations 2017

Quelques dates à retenir

Dimanche 9 avril

Vide grenier - Club de Gym
Mas Martin

Samedi 22 avril

Concours de belote - ACCA
Mas Martin

Dimanche 14 mai

Marché aux fleurs - Les Amis des Fleurs
Centre Bourg

Vendredi 19 mai

Apéro pétanque - APEV
Mas martin

Du mercredi 24 au dimanche 28 mai

Festival - Les Veyracomusies
Mas Martin

Samedi 3 juin

Tournoi de sixte - US Veyrac
Mas martin

Samedi 17 juin

Journée citoyenne - La municipalité
Commune de Veyrac

Samedi 24 juin

40 ans du Club - US Veyrac
Mas martin

Vendredi 30 juin

Fête de l'école - Parents d'élèves
Mas martin

Vendredi 14 juillet

Concours - Amicale pétanque
Mas Martin

Dimanche 1er octobre

Marché bio - ASTER
Mas martin

Samedi 18 novembre

Bal folk - ASTER
Mas martin

Samedi 25 novembre

Soirée entrecôtes - US Veyrac
Mas martin

Dimanche 3 décembre

Marché de Noël - Les Amis des Fleurs
Mas martin

Samedi 26 novembre

Téléthon - Municipalité
Mas martin